

# Mise en œuvre de la Signalisation d' Information Locale Occupation du domaine public

# Gestion des demandes d'occupation

## Provenance de la demande

- Communauté de communes,
- Communes,
- Syndicats .

# Gestion des demandes d'occupation

## Permission de voirie (principes)

- autorisation d'utiliser le DP,
- prise en compte de la sécurité routière,
- prise en compte du règlement départemental
- sa durée 5 ans à renouveler 2 mois avant échéance,
- Pas de redevance d'occupation du DP

# Gestion des demandes d'occupation

## Composition du dossier

- formulaire de demande d'autorisation de voirie,
- plan des lieux,
- schéma d'implantation,
- maquette des ensembles.

# Gestion des demandes de SIL

conditions de pose

- enlèvement des dispositifs publicitaires existants,
- Lieux d'implantation définis par le gestionnaire de la RD (UTCD),
- mise en place des panneaux par le pétitionnaire, (régie ou entreprise désignée),
- réception et contrôle des dispositifs mis en place par l' UTCD.

# Gestion des demandes de SIL

## Obligations du pétitionnaire

- entretien : remplacement panneaux endommagés,
- renouvellement : panneaux illisibles,
- mise à jour : fin d'activité, nouvelle activité.

# Mise en œuvre de la Signalisation d'Information Locale

**Merci de votre attention**